

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant reprise d'activité en qualité de sapeur-pompier volontaire du sergent Guillaume PISTRE du CIS MURAT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 18 juin 2015, portant suspension d'engagement d'office du sergent Guillaume PISTRE du 4 mars 2015 au 30 juin 2015,

VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-commandant Simon FAJON en date du 26 juin 2015,

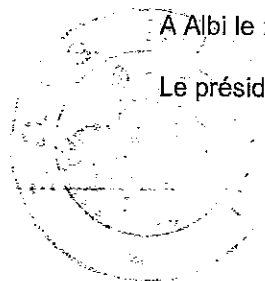
Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin à la suspension d'engagement du sergent Guillaume PISTRE, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de MURAT, à compter du 26 juin 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



À Albi le :

20 JUIL. 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT